

## La manifestation d'information publique du 2 novembre 2022 sur le cadastre RDPPF



«Compléter le cadastre RDPPF par des restrictions contraignantes pour les autorités?», tel est le titre de la manifestation d'information publique de cette année, relative au cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF). Elle se déroulera

**le mercredi 2 novembre 2022, de 9h15 à 16h**

au centre Welle7, Schanzenstrasse 5 à Berne (accès direct depuis la gare)

Outre les restrictions à la propriété relevant du droit privé et du droit public, les organes chargés de délivrer les permis de construire connaissent en outre des restrictions dites contraignantes pour les autorités. Ces restrictions doivent-elles être intégrées dans le cadastre RDPPF? Ou est-il plus judicieux de créer ou d'utiliser un autre instrument? Quelles sont les questions juridiques qui se posent? Quelles sont les conditions nécessaires à la mise en œuvre? Que peut-on mettre à disposition du public de manière simple sous le terme d'informations foncières? Comment gérer les modifications en cours?

Un riche échange d'expériences sera enfin garanti avec les ateliers (workshops). Tous les détails relatifs à la manifestation seront disponibles dès le mois de septembre sur [www.cadastre.ch/rdppf](http://www.cadastre.ch/rdppf).

Géodésie et Direction fédérale des mensurations cadastrales  
swisstopo, Wabern  
[mensuration@swisstopo.ch](mailto:mensuration@swisstopo.ch)

**Cette formation continue pour les ingénieurs géomètres** dans le cadre de leurs obligations professionnelles (art. 22, Ogéom) est recommandée par la Commission fédérale des ingénieurs géomètres

